

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37



N°053

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Madame Marie Amelie ANQUETIL
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI
Monsieur Jose LESERRE
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Katalyne BELAIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Patricia LOE

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Bilan des acquisitions réalisées en 2021 par la Commune
d'Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-francoise MESSEZ,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant chaque année la délibération par le Conseil municipal du bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la Commune ;

Vu le bilan des acquisitions réalisées en 2021 par la Commune annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports

Considérant qu'il convient pour le Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions opérées sur le territoire de la Commune ;

Prend acte par 51 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du bilan des acquisitions réalisées en 2021 par la Commune d'Aubervilliers, tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la Plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération ou dans les deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 01/06/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20220519-lmc124793-DE-1-1
Publiée le : 01/06/22
Certifiée exécutoire : 01/06/22

Le Maire,



AFFAIRES JURIDIQUES ET DU DOMAINE

BILAN DES ACQUISITIONS EFFECTUEES EN 2021

FONDS DE COMMERCE ACQUIS EN 2021

ADRESSE	DESIGNATION	PRIX	DATE D'ACQUISITION	ACTES
1 rue du Docteur Pesqué AB 98 : 448 m ²	fonds de commerce de café, restaurant, correspondant au lot de copropriété n° 2 comprenant deux salles de restauration avec accès sur cour privative, une cuisine, des blocs sanitaires, un local buanderie, deux caves et un local accessoire à usage de studio correspondant au lot de copropriété n° 6	230 000,00 €	25/02/2021	Délibération n° 209 du 17/12/2020
Total =		230 000,00 €		

BIENS EN TOTALITE ACQUIS EN 2021

ADRESSE	DESIGNATION	PRIX	DATE D'ACQUISITION	ACTES
97 bis rue Hélène Cochenne AN n° 56 : 348 m ²	terrain supportant les débris d'un pavillon incendié	172 000,00 €	13/04/2021	Délibération n° 67 du 15/05/2019
14 rue Nicolas Rayer / 11 rue du Chemin Vert D n° 45 et D n° 46 : 1353 m ² et 1013 m ²	Immeuble comprenant en façade sur la rue Nicolas Rayer, à droite dans la cour, un bâtiment de simple rez-de-chaussée. Au fond de la cour à gauche, un hangar de simple rez-de-chaussée à grande hauteur. Accolé à droite du précédent, un édifié au fond de la cour à droite, un hangar de simple rez-de-chaussée à grande hauteur situé entre le précédent et le bâtiment en façade, sur la rue un bâtiment de simple rez-de-chaussée. Cour entre les bâtiments	1 036 350 € + 72 000 € frais d'agence soit un total de 1 108 350 €	propriétaire le 25/03/2021 jouissance le 22/07/2021	Décision de préemption n° 118 du 02/08/2019

ADRESSE	DESIGNATION	PRIX	DATE D'ACQUISITION	ACTES
11 rue Ferragus K n° 109 : 155 m ²	<p>Immeuble comprenant actuellement un bâtiment unique élevé sur sous-sol, RDC, RDC surélevé et d'un étage. Toutefois, pour la bonne compréhension, le RDC surélevé sera désigné "1er étage" et l'étage sera désigné "2ème étage".</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au sous-sol : porte gauche : pièce, chambres froides et local technique * Porte droite : arrière-boutique et chambre froide. - Au rez-de-chaussée : deux locaux commerciaux savoir : <ul style="list-style-type: none"> * Porte gauche : salle de vente, dégagement, salle d'eau et WC * porte droite: boucherie. - Au premier étage (rez-de-chaussée surélevé) : deux appartements : <ul style="list-style-type: none"> * porte gauche : séjour, chambre, salle d'eau avec WC * porte droite : séjour, cuisine, salle d'eau avec WC et chambre - Au deuxième étage : deux appartements <ul style="list-style-type: none"> * porte gauche : séjour, chambre, salle d'eau avec WC. * porte droite : séjour /cuisine, salle d'eau avec WC et chambre. 	550 000,00 €	17/11/2021	Décision de préemption n° 258 du 26/07/2021

Total = 1 830 350 €